

## Faire des propriétaires une priorité ! Vraiment ?

**Vendredi 16 juin 2023 - N°442**



*par Hubert Tassin – Président des P.P*

**I**l y a bien longtemps que les dirigeants de France Galop – et l’auteur de ces lignes aussi bien sûr – clament, la main sur le cœur, que la considération qu’on doit apporter aux propriétaires doit être une priorité absolue et qu’il faut d’abord et avant tout reconnaître qu’ils sont -avec les parieurs- les bailleurs de fonds de notre système. Je veux bien admettre que certaines de ces belles déclarations d’intentions sont sincères, mais je constate aussi qu’elles se renforcent à l’approche de chaque échéance électorale !

### Encore un audit

En décembre dernier, à l’initiative de notre vice-président « propriétaires » Adrien Montoille, nous organisons une matinée de réflexion sur l’art et la manière de gommer des « irritants » qui peuvent rendre la vie quotidienne du propriétaire parsemée de contraintes, de désagréments et nuire à l’ambiance de convivialité que nous sommes tous en droit d’attendre d’une activité de loisirs et de passion. Dans la foulée de ce séminaire, nous lançons une consultation par internet destinée à faire ressortir quelques idées simples et faciles à mettre en place.

Pour l’essentiel, il s’agirait d’apporter plus de considération aux propriétaires, de revoir le comportement de services administratifs de France Galop, de modifier la façon d’accueillir les candidats propriétaires. Nous avons publié quelques recommandations simples sur les procédures d’agrément, les frais de dossiers et de tenue de comptes exorbitants, la présentation des relevés de compte, France Galop semblant afficher alors une indifférence parfaite.

Dans le même temps la société-mère décidait de lancer une démarche parallèle de consultation à partir d’un questionnaire beaucoup plus complet et une mission confiée à un consultant extérieur chargé de tirer des conclusions qu’on espère concrètes malgré une vraie procédure d’usine à gaz. Une telle usine à gaz que les fruits des réflexions du consultant ne devraient, selon ce qui a été annoncé cette semaine au Comité de France Galop, ne faire l’objet de propositions opérationnelles qu’en octobre ou novembre prochain. En pleine campagne électorale pour le renouvellement du Comité de France Galop, ce qui est bien sûr un hasard complet...

Il n’est pas facile de comprendre que le consultant a préféré ne pas rencontrer les associations de propriétaires ou d’entraîneurs lors des tables rondes qu’il a pu organiser. On objectera que c’est un peu une « démarche Macron » : privilégier des experts nommés par le pouvoir de préférence à des représentants élus. Lors du dernier Comité de France Galop, Thierry Doumen s’en est ému à bon droit. Je précise que pas plus que l’Association des Entraîneurs Propriétaires, l’Association PP et celle des Permis d’entraîner n’ont été consultées. A défaut

de nous rencontrer, on aurait pu nous demander communication des données détaillées de l'enquête que nous avons menées. Même si l'exemple semble venir de haut, considérer les associations représentatives comme quantité négligeables, c'est une bien mauvaise habitude qui a été prise.

## Simplement des actes

Il n'est pas question pour moi de me lancer dans un procès d'intention bien inutile et je préfère illustrer mon propos par quelques exemples concrets qui peuvent être révélateurs.

Le jour du Prix du Jockey Club, une propriétaire membre de notre association et ayant qui plus est un partant dans une belle épreuve de la réunion a reçu un accueil bien désagréable. C'était pour elle un jour de fête. Elle se présente à l'entrée du « jardin des propriétaires » accompagnée de 3 ou 4 amis à qui elle veut offrir un café. L'heure du déjeuner est passée et il s'agit juste d'un café... Mais c'est juste une fin de non-recevoir, humiliante, et transformant la fête en montée de nerfs qui lui est opposée.

Cette semaine, le Comité de France Galop devait valider la nouvelle réglementation visant à un partage à 50% de l'excédent de réclamation lors des courses à réclamer entre la société organisatrice et le propriétaire vendeur. Une revendication portée depuis longtemps avec acharnement par les principales associations de propriétaires. A réception du dossier, nous avons découvert un alinéa jamais discuté : dorénavant, lorsqu'un propriétaire vendeur défend son cheval dans une course à réclamer il sera redevable de 50% de l'excédent même dans le cas où il n'y aurait aucun autre bulletin dans l'urne. Ce qu'on donne d'une main on le reprend de l'autre. Telle n'est pas ma conception de la considération promise aux propriétaires.

Encore un exemple ? Dorénavant lorsqu'un jockey fera un usage manifestement abusif de sa cravache, en delà du double du nombre de coups de cravache en vigueur, le cheval sera obligatoirement distancé, faisant donc porter sur le propriétaire la sanction de la faute du jockey. Cela ne m'a pas semblé équitable et pourra ouvrir des actions en responsabilité.

## Un état d'esprit

Si j'en juge par les consultations menées par Adrien Montoille avec l'Association PP, la plupart des propriétaires ne demandent par beaucoup plus qu'un changement d'état d'esprit. Beaucoup ont le sentiment que les propriétaires sont les vaches à lait du système dont ils sont la pièce maîtresse, sans jamais recevoir la moindre considération en retour. L'enregistrement d'un contrat d'association est facturé comme aucune banque n'oserait le faire. Obtenir un badge d'accès au rond de présentation relève certains jours d'un parcours du combattant, et l'adage « selon que vous êtes puissant ou misérable » se vérifie trop souvent. Ceux qui ont eu le malheur d'avoir un compte débiteur de quelques dizaines d'euros savent sur que ton ils sont rappelés à l'ordre...

Pour l'écrasante majorité, être propriétaire – que ce soit dans un profil sportif ou un profil de spéculation – c'est assouvir une passion. Nous ne demandons pas une révolution, ni un luxe tapageur, ni même un service de restauration gastronomique. Nous demandons juste un peu de considération.

Ne tuez pas la poule aux œufs d'or qui font marcher ce système que nous aimons tant.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@pp.fr](mailto:associationpp@pp.fr)*